



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2026.04.10 du Conseil communautaire du 14 avril 2026

Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc. Désignation des membres de l'Agglomération au sein du conseil d'établissement pour la mandature 2026.

Date de la convocation : 7 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Vanessa AUROY

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François de MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Lydie DUCHON, Mme Magali LAMIR, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Florence MELLOR, M. Philippe PAIN, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Olivier LEBRUN, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Emmanuel LION, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. François DE MAZIERES, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Vanessa AUROY, M. Henri LANCELIN, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, M. Patrice BERQUET, M. Stéphane GRASSET, M. Jérémy DEMASSIET, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Marie SEZNEC, M. Stéphane GAULTIER, Mme Anne PERE-BRILLAULT, Mme Daniela ORTENZI-QUINT, M. Richard DELEPIERRE, Mme Johanne LEDANSEUR, M. Eric TARDIF, Mme Sophie BRONNER, M. Samer EL SOKHON, M. Jean-Philippe OLIER, M. Marc SOREL, Mme Magali DUCHAMP, M. Richard LEJEUNE, M. Luc WATTELLE, M. Yves JOURDAN, Mme Sophie MARVIN, M. Mehdi BELKACEM, M. Othman NASROU, Mme Valérie LABORDE, M. Emmanuel TAMBRUN, M. Michel AUBOUIN, M. Pierre ERNESTY, Mme Violaine DECRE, M. Frank DELVAU, Mme Virginie JAMIN, M. Philippe BENASSAYA, M. Wenceslas NOURRY, M. Jean-Paul RIGAL, M. Christophe MOLINSKI, Mme Virginie STRAWA-BAILLEUL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Anne COSPEREC, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Coralie BELMER, M. Antoine LEMARCHAND, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Dominique SERVAIS, Mme Marie-Pascale BONNEFONT

Absents excusés:

Mme Marie-Agnes AMABILE.

M. Michel BANCAL (pouvoir à M. Philippe PAIN), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. Nicolas FOUQUET), Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Aline TEMENIDES (pouvoir à M. Richard DELEPIERRE), Mme Elodie DEZECOT (pouvoir à M. Jérémy DEMASSIET).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-II-5° ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R.461-1 et suivants ;

Vu l'arrêté ministériel NOR : MICD2016907A du 20 juillet 2020 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2024 portant renouvellement de classement du conservatoire de Versailles Grand Parc en conservatoire à rayonnement régional ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° 2009-09-01 du 15 septembre 2009, n° 2011-03-17 du 29 mars 2011 et n° 2013-12-31 du 10 décembre 2013 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière d'équipements culturels et sportifs de la communauté d'agglomération ;

Vu la composition et la désignation des membres du Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026, actualisée en dernier lieu par la délibération n° D.2024.10.20 du Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2024 (pour mémoire);

Vu le règlement du CRR de Versailles Grand Parc ;

Vu les statuts en vigueur de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-
- La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc exerce depuis janvier 2010 la compétence « équipements culturels et sportifs ». L'intérêt communautaire porte sur « l'enseignement musical » (auquel s'ajoutent l'enseignement chorégraphique pour le site de Viroflay et l'enseignement chorégraphique et théâtral pour Versailles au titre du classement de l'Etat) et sur un volet dédié aux « événements culturels et sportifs ».

Dans le cadre de cette compétence, sept écoles associatives bénéficient de subventions ainsi que le Conservatoire de Versailles Grand Parc (classé « à Rayonnement Régional ») qui est intégré en gestion directe. Il est implanté sur huit sites d'enseignement à Buc, à Jouy-en-Josas, au Chesnay-Rocquencourt, à Versailles et à Viroflay.

- Le conseil d'établissement du Conservatoire est composé comme suit :

- le Président (ou un de ses vice-présidents délégués),
- 8 élus municipaux ou communautaires des communes d'implantation des sites,
- 2 élus municipaux ou communautaires de communes comptant une école associative,
- du Directeur général des services de la communauté d'agglomération ou de son représentant,
- du Directeur de la culture et du tourisme,
- du Directeur du Conservatoire, du Directeur adjoint, du secrétaire général et des cadres pédagogiques (ou de leurs représentants),
- de trois professeurs issus du conseil pédagogique,
- de six élèves représentant les différents sites d'enseignement et les trois domaines musique, danse et théâtre. Ils sont désignés par la Direction du Conservatoire, éventuellement avec l'appui du conseil pédagogique et des associations de parents d'élèves,
- de trois parents d'élèves inscrits au Conservatoire, mandatés par l'association de parents partenaire du Conservatoire (APEC),
- des Directeurs des établissements – d'enseignement ou non – conventionnés avec le Conservatoire,
- de personnalités invitées selon l'ordre du jour.

Il revient donc au Conseil communautaire d'élire les 10 membres élus au titre de la nouvelle mandature 2026.

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'élection des membres a lieu en principe au scrutin secret mais le Conseil communautaire a la faculté de ne pas recourir à une telle modalité et de procéder au vote au scrutin public s'il le décide à l'unanimité.

Les candidats sont appelés à se faire connaître.

Les candidats déclarés sont ceux de la liste figurant ci-après dans la délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc

(conseillers communautaires ou conseillers municipaux) au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles Grand Parc pour la mandature 2026 :

1. Jane-Marie HERMANN (Viroflay)
2. Aélyls CATTÀ (Viroflay)
3. Eugénia DOS SANTOS (Bois d'Arcy)
4. Juliette ESPINOS (Buc)
5. Valérie LABORDE (La Celle Saint-Cloud)
6. Julie BIURRUN (Jouy-en-Josas)
7. Emmanuelle de CREPY (Versailles)
8. Claire CHAGNAUD-FORAIN (Versailles)
9. Muriel VAISLIC (Versailles)
10. Anne-Lys de HAUT de SIGY (Versailles)

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 70

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 75 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.